

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le douze juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Auzances, sous la Présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Date de la convocation : 6 juillet 2022

Conseillers en exercice : 62

Présents : MM. GUYONNET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, SCHMIDT, AGENIS *suppléant* BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PASSAVY *suppléante* PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, ROULLAND, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SIMONET à DESARMENIEN, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. SIMONET B, PERRIER F.

Secrétaire de séance : Félix BERGER

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
ÉLECTIONS				
		Président	Gérard GUYONNET - Maire de Saint-Pardoux d'Arnet Élu avec 36 voix	Votants 60 Nuls et blancs 20 Exprimés 40 Majorité ab 21
1	2022-103	Fixation du nombre de vice-présidents	Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de fixer le nombre de vice-présidents à 9.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
VICE-PRÉSIDENTS				
		1^{ère} Vice-présidente Attractivité - Habitat - Accueil	Valérie SIMONET - 1 ^{ère} adjointe Bussières-Nouvelle Élue avec 37 voix	Votants 60 Nuls et blancs 21 Exprimés 39 Majorité ab 20
		2^{ème} Vice-président Finances - Budgets	Jean-Claude DUBSAY - Maire de Saint-Priest Élu avec 37 voix	Votants 60 Nuls et blancs 21 Exprimés 39 Majorité ab 20
		3^{ème} Vice-présidente Ressources humaines	Leïlha BERTHON - Adjointe Auzances Élue avec 39 voix	Votants 60 Nuls et blancs 19 Exprimés 41 Majorité ab 21
		4^{ème} Vice-président Développement économique	Alain GRASS - 1 ^{er} adjoint Saint Silvain Bellegarde Élu avec 39 voix	Votants 60 Nuls et blancs 18 Exprimés 40 Majorité ab 21
		5^{ème} Vice-président Développement touristique	Marie-Françoise VENTENAT - Maire de Mérinchal Élue avec 36 voix	Votants 60 Nuls et blancs 21 Exprimés 39 Majorité ab 20
		6^{ème} Vice-président Assainissement & GEMAPI	David GRANGE - Maire de Sannat Élu avec 26 voix	Votants 60 Nuls et blancs 29 Exprimés 31 Majorité ab 16
		7^{ème} Vice-président Écoles / Petite enfance / Jeunesse	David SCHMIDT - Maire de Mainsat Élu avec 32 voix	Votants 60 Nuls et blancs 24 Exprimés 36 Majorité ab 19
		8^{ème} Vice-président Projet de territoire / Carte communale	Jean-Jacques BIGOURET - 1 ^{er} adjoint Bellegarde en Marche Élu avec 28 voix	Votants 60 Nuls et blancs 29 Exprimés 31 Majorité ab 16

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

ÉLECTIONS																																																								
VICE-PRÉSIDENTS																																																								
9 ^{ème} Vice-président Travaux & Déchets		Denis RICHIN - Maire de Dontreix Élu avec 36 voix		Votants 60 Nuls et blancs 19 Exprimés 41 Majorité ab 21																																																				
N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote																																																				
2	2022-104	Fixation du nombre de membres du Bureau	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de fixer le nombre de membres du Bureau à 25.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #cccccc;">MEMBRES DU BUREAU ÉLUS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">1</td><td>GUYONNET Gérard</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">2</td><td>SIMONET Valérie</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">3</td><td>BUDSAY Jean-Claude</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">4</td><td>BERTHON Leïlha</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">5</td><td>GRASS Alain</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">6</td><td>VENTENAT Marie-Françoise</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">7</td><td>GRANGE David</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">8</td><td>SCHMIDT David</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">9</td><td>BIGOURET Jean-Jacques</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">10</td><td>RICHIN Denis</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">11</td><td>ÉCHEVARNE Christian</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">12</td><td>PERRIER Serge</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">13</td><td>BOUCHET Émilie</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">14</td><td>VERDIER Alexandre</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">15</td><td>LUQUET Laetitia</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">16</td><td>GALINDO Antoine</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">17</td><td>PIERRON Jean-Luc</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">18</td><td>FAUCONNET Jean-Louis</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">19</td><td>RAMOS Georgine</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">20</td><td>MONTEIL Philippe</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">21</td><td>PAYARD Jacques</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">22</td><td>WELZER Jean-Paul</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">23</td><td>MORANÇAIS Patrice</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">24</td><td>CORDIER Jacques</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">25</td><td>TRIMOULINARD Hervé</td></tr> </tbody> </table>	MEMBRES DU BUREAU ÉLUS		1	GUYONNET Gérard	2	SIMONET Valérie	3	BUDSAY Jean-Claude	4	BERTHON Leïlha	5	GRASS Alain	6	VENTENAT Marie-Françoise	7	GRANGE David	8	SCHMIDT David	9	BIGOURET Jean-Jacques	10	RICHIN Denis	11	ÉCHEVARNE Christian	12	PERRIER Serge	13	BOUCHET Émilie	14	VERDIER Alexandre	15	LUQUET Laetitia	16	GALINDO Antoine	17	PIERRON Jean-Luc	18	FAUCONNET Jean-Louis	19	RAMOS Georgine	20	MONTEIL Philippe	21	PAYARD Jacques	22	WELZER Jean-Paul	23	MORANÇAIS Patrice	24	CORDIER Jacques	25	TRIMOULINARD Hervé	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 abstention
MEMBRES DU BUREAU ÉLUS																																																								
1	GUYONNET Gérard																																																							
2	SIMONET Valérie																																																							
3	BUDSAY Jean-Claude																																																							
4	BERTHON Leïlha																																																							
5	GRASS Alain																																																							
6	VENTENAT Marie-Françoise																																																							
7	GRANGE David																																																							
8	SCHMIDT David																																																							
9	BIGOURET Jean-Jacques																																																							
10	RICHIN Denis																																																							
11	ÉCHEVARNE Christian																																																							
12	PERRIER Serge																																																							
13	BOUCHET Émilie																																																							
14	VERDIER Alexandre																																																							
15	LUQUET Laetitia																																																							
16	GALINDO Antoine																																																							
17	PIERRON Jean-Luc																																																							
18	FAUCONNET Jean-Louis																																																							
19	RAMOS Georgine																																																							
20	MONTEIL Philippe																																																							
21	PAYARD Jacques																																																							
22	WELZER Jean-Paul																																																							
23	MORANÇAIS Patrice																																																							
24	CORDIER Jacques																																																							
25	TRIMOULINARD Hervé																																																							
3	2022-105	Lecture de la Charte de l'élu local	<p>Lecture est donnée, par le Président, de la Charte de l'élu local, laquelle est établie en ces termes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ; 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ; 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ; 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ; 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après cessation de son mandat et de ses fonctions ; 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ; 	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ																																																				

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

			7. Issu du suffrage universel, l'élu local est, et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.	
N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
4	2022-106	Délégation au Président d'ester en justice	<p>Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, dans un souci de favoriser une bonne administration intercommunale, de confier à Monsieur le Président, pour la durée du mandat les délégations suivantes :</p> <p>INTENTER au nom de la Communauté de communes les actions en justice, DÉFENDRE la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.</p>	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h30.

Fait à Auzances, le 18 juillet 2022

Affiché le 18 juillet 2022